

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

020202

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

020202

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Étienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

020202

29 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2014

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose qu'à la demande de Monsieur le Percepteur, il est proposé d'admettre en non-valeur des créances anciennes qu'il estime ne plus être recouvrables.

Les montants seront imputés au compte 654 de chaque budget. Les créances correspondantes ne seront pas éteintes mais la délibération libérera le Percepteur de son obligation de recouvrement.

Les montants correspondants sont les suivants :

Budget principal : 16 603,42 €.
Budget assainissement : 25 168,59 €.
Budget des eaux : 22 425,38 €.

REÇU

le 22 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

Sont consultables en Mairie, les détails des créances admises en non-valeur dressés par Monsieur le Percepteur.

.../...

Où cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

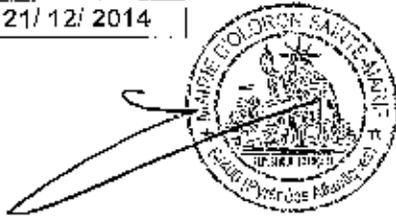
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 21/ 12/ 2014



Henri LUCBÉREILH

